

Rectorat de l'académie de Nice
Inspection Pédagogique Régionale

Nice, le 01/09/2022

Affaire suivie par :
Benoît DONY
Philippe DURAND TERRASSON
IA-IPR STI

Monsieur Benoît DONY,
Monsieur Philippe DURAND-TERRASSON
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Sciences et Techniques Industrielles

Tél : +33 (0)6 20 43 78 25
Mél : Benoit.Dony@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

à

Mesdames, Messieurs les professeurs de Technologie
et de Sciences Industrielles de l'Ingénieur

s/c

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Lettre de rentrée 2022 – Sciences et Techniques Industrielles

Mesdames les professeures, Messieurs les professeurs, chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et adressons nos vœux de bienvenue aux **nouveaux personnels au sein de notre académie.**

Nous vous remercions très sincèrement pour votre engagement qui a permis, malgré le contexte encore préoccupant, le maintien d'une continuité pédagogique de qualité au service de la réussite des élèves qui vous étaient confiés. Lors de l'année scolaire précédente et grâce à votre professionnalisme que nous tenons à saluer, les élèves ont été bien préparés aux épreuves terminales des différents examens qui se sont très bien déroulées.

La lutte contre les inégalités concerne tous les niveaux de l'Ecole, qu'il s'agisse des inégalités sociales et territoriales, des inégalités liées aux situations de handicap ou des inégalités entre filles et garçons. L'attention que vous portez au principe d'éducabilité, à l'inclusion, à la lutte contre le décrochage et à la lutte contre toutes les discriminations reste une priorité aussi bien dans que hors la classe.

Actuellement, la diffusion très importante d'opinions et de croyances via Internet et particulièrement via les réseaux sociaux peut mettre à mal les valeurs de notre République ; par conséquent, l'acquisition d'un esprit critique par les élèves, futures citoyennes et futurs citoyens, constitue un enjeu majeur. Il est essentiel que l'ensemble de la communauté éducative soit engagé dans l'éducation citoyenne de l'élève en portant collectivement, haut et fort, les principes fondamentaux de la laïcité et les valeurs républicaines.

La circulaire de rentrée, publiée au Bulletin officiel du 30 juin 2022, détaille les priorités pour l'année scolaire 2022-2023.

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>

L'évaluation

L'évaluation des élèves est une question majeure qui doit continuer à mobiliser l'ensemble des acteurs pour être davantage un levier au service des apprentissages.

L'évaluation nationale en mathématiques et en français, partagée au sein des équipes pédagogiques, constitue un point d'appui nécessaire pour vous permettre d'accompagner les progrès des élèves dont vous avez la charge.

Au collège, elle se déroule entre le 12 et le 30 septembre 2022 pour tous les élèves de sixième des établissements publics et privés sous contrat.

Lien : <https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-de-sixieme-8213>

Au lycée, chaque élève de seconde générale et technologique passe un test de positionnement entre le 12 et le 30 septembre 2022 qui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques.

Lien : <https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>

Concernant les évaluations organisées en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de la note globale du baccalauréat, vous aurez à faire évoluer, si besoin est, collectivement le projet d'évaluation du contrôle continu. Vous pouvez compter sur le corps d'inspection pour continuer à vous accompagner, tant à l'échelle de la classe qu'à celle de l'établissement et du réseau, dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et l'évaluation des apprentissages, déterminante tant pour la réussite aux examens que pour l'orientation.

Afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages, pour les faire encore davantage progresser et réussir, il serait souhaitable de mettre en œuvre Devoirs faits au collège le plus tôt possible et d'utiliser les différents dispositifs de soutien et d'accompagnement à tous les niveaux.

Les compétences orales des élèves, qu'il convient de construire dans toutes les disciplines et sur l'ensemble du parcours de l'élève, sont également une des priorités. Des actions de formation disciplinaires et interdisciplinaires sont prévues au Plan Académique de Formation.

La continuité pédagogique

Pour appuyer vos pratiques, des outils et des ressources sont à votre disposition sur les sites académiques disciplinaires ainsi qu'au niveau national (<https://eduscol.education.fr/95/continuite-pedagogique>). A ce propos, un nouveau site disciplinaire **Technologie et Sciences Industrielles de l'Ingénieur** (<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/sii/>) est en ligne. Ce nouveau site couvre l'ensemble de nos disciplines du cycle 3 à l'enseignement supérieur.

La formation

La rentrée 2023, c'est aussi le déploiement de l'Ecole Académique de la Formation Continue, laquelle a pour mission de mieux répondre aux besoins individuels et collectifs des personnels, en proposant des parcours adaptés à chacun et chacune. La consultation du programme académique de formation passe exclusivement par l'espace dédié EAFC du site académique (<https://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-education-orientation-second-degre-122502>). Le programme tri-annuel des formations est commun pour l'ensemble des filières professionnelles, technologiques et scientifiques et accessible via les liens suivants :

- préparation au concours de [l'agrégation SII](#) ;
- préparation aux concours [CAPET et CAPLP](#)
- modules de formation en [sciences et techniques industrielles Lycée](#) et [Technologie collège](#) .

Vous pouvez vous abonner aux formations qui vous intéressent, et lors de la mise en œuvre d'une session vous serez sollicité(e) pour confirmer votre pré-inscription en connaissant le lieu et la date de la formation. Après aval de votre chef d'établissement, vous recevrez un ordre de mission pour la formation.

Nous vous recommandons de consulter ce programme, si ce n'est déjà fait, et de vous abonner à ce qui vous convient de manière à envisager les premières sessions dans les délais les plus adaptés. Nous partageons l'importance que vous accordez à votre développement professionnel, c'est pourquoi nous avons travaillé à répondre aux besoins exprimés et à enrichir et renouveler considérablement l'offre de formation.

Nous restons à votre écoute et vous assurons de tout notre soutien pour vous accompagner et encourager toutes les initiatives au service de la réussite de tous les élèves.

IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles

**Benoit DONY
Philippe DURAND-TERRASSON**